



Le Moule, Le 11 janvier 2023

Département Culture, Sport, Affaires Scolaires
Direction ndes affaires Scolaires

Nos réf. : 2023/032/GLC/FP/CM/TG

COMMUNIQUÉ

Le Maire de la ville, informe les parents d'élèves que les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 seront ouvertes du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 31 mars 2023 pour les classes de maternelle : très Petite section (TPS), Petite Section (PS), Moyenne Section (MS) et Grande section (GS).

Les inscriptions se feront :

- ✓ Par mail « inscriptionsaffairescolaires@mairie-lemoule.fr (renseigner en objet : inscription maternelle 2023-2024),
- ✓ Au bureau de la direction des Affaires Scolaires sise à l'annexe 1 – rue Achille-René BOISNEUF, aux horaires de réception (8h00-12h00 du lundi au vendredi).

Concernant les TPS, sont concernés uniquement les enfants nés en 2021, sous certains critères. Les demandes seront étudiées par une commission qui informera le(s) parents(s) des suites données.

Pièces originales à présenter obligatoirement (pas de copies) :

- ✓ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec affiliation des parents,
- ✓ Justificatif d'adresse,
- ✓ Attestation CAF,
- ✓ Carnet de vaccination à jour,
- ✓ N° de téléphone du ou des parents(s),
- ✓ Adresse mail du ou des parent(s).
- ✓ Certificat de radiation pour les élèves déjà inscrits dans une école hors du Moule,

Le Maire,

Gabrielle LOUIS CARABIN



Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Madame La Présidente de la Caisse Des Ecoles de la Ville.

Rue Joffre – 97160 Le Moule
Tél : 0590 23 09 08



Le Moule, Le 11 janvier 2023

Département Culture, Sport, Affaires Scolaires
Caisse Des Ecoles
Direction ndes affaires Scolaires

Nos réf. : 2023/ /GLC/FP/CM/TG

NOTE D'INFORMATION

(complément du communiqué du 11 janvier 2023)

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous un complément d'information relative à la période d'inscription en école maternelle pour l'année scolaire 2023-2024.

Inscription des enfants en **PETITE SECTION (PS)** :

- ✓ Concerne UNIQUEMENT les enfants nés en 2020, (scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans sauf en cas d'instruction dans la famille).

Inscription des enfants en **TRES PETITE SECTION (TPS)** :

- ✓ Concerne UNIQUEMENT les enfants nés en 2021 qui seront pré-inscrits à la direction des affaires scolaires (voir communiqué ci-joint).
Par la suite une commission éducative rendra sa décision pour une inscription définitive ou un refus d'inscription, dans la limite des places disponibles.

Pour rappel, sont prioritairement concernées les familles résidents dans les quartiers prioritaires ou dans tout autre environnement social défavorisé.

- ✓ Si l'inscription de votre enfant est validée, il sera admis à l'école au moins au surlendemain de sa date d'anniversaire,
- ✓ Une exception pour les enfants nés au mois de décembre 2020. Ils ne pourront faire leur rentrée qu'au mois de janvier 2024, si leur inscription est validée.



Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Madame La Présidente de la Caisse Des Ecoles de la Ville.

Rue Joffre – 97160 Le Moule
Tél : 0590 23 09 08